

Prévoyance Frontaliers Suisses



Des indemnités journalières et une rente d'invalidité pour les travailleurs frontaliers suisses

OBJET

- Compenser la perte de revenus, en cas d'arrêt de travail consécutif à une maladie ou à un accident

CIBLE

- **Tous les travailleurs frontaliers suisses**

GARANTIES

- Proposer des garanties adaptées à votre statut de Frontalier Suisse
- Choix du montant de l'indemnisation journalière forfaitaire de 10 € à 150 € (versement gratuit garanti pendant 720 jours)
- Franchise : 0 jour en accident- 15 ou 30 jours en maladie
- Possibilité de souscrire une rente d'invalidité garantie jusqu'à l'âge de la retraite
- Inclus : capital de 10.000 € en cas de décès accidentel
- 1.000 € de capital en Maladies Redoutées versés dès le diagnostic d'un cancer, d'un AVC ou d'infarctus du myocarde

TARIF

- En fonction de la classification socioprofessionnelle de l'assuré
- Par tranches d'âges quinquennales
- A lecture directe

Mentonnaise d'Assurances

15 Porte de France – BP223 – 06500 Menton

Tél : 04 93 57 03 03 Mail : contact@mentonassurances.com